

Simone Delesalle (Paris)

Grammaire générale, idéologie et grammaire française

Jusqu'à la Révolution française, on dispose de deux types d'ouvrages traitant de la langue : ceux des grammairiens philosophes (à partir de la *Grammaire* de Port-Royal) et ceux des Remarqueurs (à partir de Vaugelas). Les deux sont d'ailleurs souvent mêlés, mais leurs principes sont différents en ce que les uns sont étroitement liés à la pensée et à la logique et les autres à la rhétorique, donc à la norme comme à l'esthétique du discours. (i) Par ailleurs, on peut noter une série d'ouvrages décrivant la langue française et son évolution, de Meigret jusqu'à d'Olivet en passant par Irson ou Chiflet. (ii) Ces grammaires sont destinées davantage aux étrangers qu'aux enfants, étant donné que l'apprentissage grammatical vise l'acquisition du latin.

La position des auteurs de manuels grammaticaux, qu'il s'agisse d'une langue ou d'une autre, est en général modeste. À leurs yeux, la grammaire est une base nécessaire mais qu'il faut savoir dépasser. Lancelot l'indique clairement dans sa préface à sa *Grammaire latine* (1656) :

« Cet ouvrage, quoique petit, comprend tout ce que l'on peut désirer dans un livre qui doit servir non seulement de fondement et d'entrée mais aussi d'un éclaircissement général à tous les autres [... le maître] en connaîtra bientôt l'utilité si en s'en servant il a soin de joindre, comme je l'ai déjà dit, la pratique et l'usage avec les règles, et de ne pas tellement retenir les enfants dans ces principes qu'il ne les fasse toujours aspirer à ce qu'il y a de plus grand. Car on ferait sans doute une faute égale, ou de ne vouloir passer par les règles et les principes de la grammaire, ou de vouloir demeurer toujours dans la grammaire. »

Voilà une déclaration que l'on peut rapprocher de celle de l'abbé d'Olivet, un siècle plus tard (1793) :

« Mon dessein se renfermait dans le grammatical. Mais la grammaire, quoiqu'elle soit d'une indispensable nécessité pour bien écrire, ne fera pas toute seule un bon écrivain. Pour bien écrire, il faut le concours de trois arts différents : la grammaire, la logique et la rhétorique. A la grammaire nous devons la pureté du discours ; à la logique, la justesse du discours ; à la rhétorique, l'embellissement du discours. »

Lancelot et d'Olivet se situent là du côté des « grammaticistes », dont le travail est à la fois nécessaire et limité : on retrouve ce partage des tâches dans l'organisation ultérieure des classes de l'enseignement secondaire : les classes de grammaire précèdent les classes de lettres, qui sont couronnées par la classe de rhétorique et la classe de philosophie.

En même temps, à partir de la *Grammaire générale et raisonnée*, à laquelle le même Lancelot a collaboré, la *Grammaire* et la *Logique* se sont unies dans l'analyse du langage et

des langues, et les grammairiens sont devenus philosophes, comme le montre assez la préface de l'Encyclopédie :

« Enfin, réduisant l'usage des mots en précepte, on a formé la grammaire, que l'on peut regarder comme une des branches de la logique. Eclairée par une métaphysique fine et déliée, elle démêle les nuances des idées, apprend à distinguer ces nuances par des signes différents, donne des règles pour faire de ces signes l'usage le plus avantageux, découvre souvent, par cet esprit philosophique qui remonte à la source de tout, les raisons du choix bizarre en apparence qui fait préférer un signe à un autre, et ne laisse enfin à ce caprice national qu'on appelle usage que ce qu'elle ne peut absolument lui ôter. »

Cette vision de la grammaire philosophique est corroborée par d'autres textes de l'Encyclopédie, tels que l'article *Grammairien*, dans lequel on peut noter l'opposition entre grammairien et grammaticien :

« Aujourd'hui on dit d'un homme de lettres qu'il est bon grammairien lorsqu'il s'est appliqué aux connaissances qui regardent l'art de parler et d'écrire correctement. Mais s'il ne connaît pas que la parole n'est que le signe de la pensée, que par conséquent l'art de parler suppose l'art de penser, en un mot s'il n'a pas cet esprit philosophique qui est l'instrument universel et sans lequel nul ouvrage ne peut être conduit à la perfection, il est à peine grammaticien. »

En ce qui concerne l'analyse de l'énoncé, les grammairiens du XVIII^{ème} siècle travaillent dans deux directions ; l'une qui suit la *Grammaire Générale* de Port-Royal en séparant le verbe *être* de tous les autres verbes, et l'autre qui met au contraire le verbe plein au centre de l'énoncé, mais le fait de manières très différentes (cf. les positions de Buffier, Condillac, Harris ou Girard). Dans les deux cas, on peut noter l'importance du lien entre pensée et langage et de l'articulation entre logique et grammaire.

Ce lien et cette articulation se montrent très clairement dans l'article de l'Encyclopédie intitulé : *Oraison et Discours* (synonymes).

« Ces deux mots en grammaire signifient également l'énonciation de la pensée par la parole ; c'est en quoi ils sont synonymes. Dans le discours on envisage surtout l'analogie et la ressemblance de l'énonciation avec la pensée énoncée. Dans l'oraison l'on fait plus attention à la matière physique de l'énonciation et aux signes vocaux qui y sont employés. [...] Le discours est donc plus intellectuel ; ses parties sont les mêmes que celles de la pensée, le sujet, l'attribut, et les divers compléments nécessaires aux vues de l'énonciation. Il est du ressort de la logique. L'oraison est plus matérielle ; ses parties sont les différentes espèces de mots, l'interjection, le nom, l'adjectif, le verbe, la préposition, l'adverbe, et la conjonction, que l'on nomme aussi les parties d'oraison. Elle suit les lois de la grammaire. »

Dans cette séparation des domaines, tout paraît simple mais ne l'est pas, car les différents systèmes d'analyse font jouer ensemble le domaine de la catégorisation des mots et celui des fonctions en jeu dans la prédication et définissent leurs éléments en passant de l'un à l'autre. (iii) Ainsi, dans la *Grammaire* de Port-Royal, l'analyse de l'énoncé part des mots et va vers leur concaténation. Les mots sont classés en deux groupes selon leur « mode de signifier » : d'un côté les noms substantifs, les noms adjectifs et pronoms qui s'y agrègent (les objets de nos pensées), de l'autre le verbe substantif *être* auquel s'adjoignent les conjonctions

et les interjections (les manières de notre pensée). Le sens du processus monte donc du concept vers le jugement, qui consiste ainsi à unir deux concepts par la copule qu'est le verbe substantif.

Claude Buffier, en 1709, définit lui aussi les parties du discours à partir de la prédication. Mais, contrairement à la perspective de Port-Royal, il part de l'énoncé pour aller vers ses éléments, et fait intervenir dans son analyse la notion d'interlocution et d'acte de parole :

« Dans tout ce qu'on dit pour exprimer ses pensées à un autre, il faut remarquer qu'il y a un sujet, dont on parle pour en affirmer quelque chose ; car on ne parle à un autre que pour lui exprimer ce qu'on pense sur quelque chose. [...] Le mot qui sert à exprimer le sujet dont on parle je l'appelle nom. Le mot qui sert à exprimer ce que l'on attribue au sujet ou ce qu'on en affirme, je l'appelle verbe. »

Deux points importants, ici : Buffier rompt avec les vues de Port-Royal en se souciant des discours, en tant qu'ils sont prononcés par des protagonistes, et dans un certain but. Et c'est en ce sens qu'il définit le nom et le verbe, c'est-à-dire comme un thème et un rhème (ou un thème et un propos). Par là on retrouve l'*onoma* et le *rhèma* des grecs ou, de la même manière, les vues de Jean de Dacie (*Summa grammatica*, 1280). « Un énoncé construit de manière complète consiste en l'énonciation de quelque chose à propos de quelque chose [...]. » Buffier définit donc les catégories de mots à partir des fonctions dans l'énoncé, mais dans cette saisie originale, il pose le verbe comme un élément essentiel, non décomposable, et il ne sépare pas le verbe *être* des autres verbes, ce qui lui fait considérer comme régime du verbe aussi bien *sage* dans *Pierre est sage* que *le livre* dans *Pierre regarde le livre*.

Au milieu du siècle, d'autres intrusions entre catégories et fonctions se dessinent. James Harris, dans son ouvrage de 1751 : *Hermès*, organise lui aussi les parties du discours à partir de l'analyse de l'énoncé, mais c'est une organisation qui va en sens contraire de celle de Port-Royal, puisque sa classification ne part pas des substantifs mais des verbes, classés parmi les mots « attributifs » :

« Voici comment nous raisonnerons : tout être existe comme étant une propriété ou une modification de quelque autre chose, ou bien il n'est rien de tout cela. Dans le premier cas, cet être s'appelle attribut ; ainsi penser est un attribut de l'homme, être blanc est un attribut du cygne, voler est un attribut de l'aigle, etc.... Si l'être dont nous parlons n'est pas une propriété ou une modification quelconque d'un autre être, s'il n'est pas attribut enfin, alors il prend le nom de sujet ou substance ; ainsi homme, cygne, aigle, ne sont point des attributs mais des substances. Les attributifs sont tous les mots principaux qui signifient des attributs. »

En quelque sorte, dans la *Grammaire* de Port-Royal, il n'y a que des substantifs reliés par des copules. Dans l'*Hermès*, au contraire, ce sont les attributifs qui sont premiers et essentiels. Et il faut souligner que ces deux ouvrages ont des visions opposées en ce qui concerne ce que nous appelons maintenant les adjectifs qualificatifs. Dans la *Grammaire générale et*

raisonnée, ce sont des noms, alors que chez Harris, ils font partie des attributifs avec les verbes et les participes.

Enfin, la vision sans doute la plus novatrice de ce temps est celle de l'abbé Girard. Dans son ouvrage de 1747 : *Les vrais principes de la langue française*, on trouve une catégorisation des mots qui est indépendante des fonctions qu'ils remplissent dans l'énoncé, et qui est parallèle à une élaboration des fonctions exprimée dans une terminologie originale. Ce livre avait paru en même temps que l'ouvrage de Condillac : *Essai sur l'origine des connaissances humaines*. Malgré leurs différences, ces deux livres ont en commun une vision évolutionniste et comparatiste des langues, ainsi que le souci de marquer les spécificités de la structure du français.

Pour Condillac, l'élément fondamental du langage, c'est la liaison des idées. Mais il ne s'agit pas, comme dans la théorie de Port-Royal, d'un modèle où une copule assurant la liaison entre deux concepts. Chez lui, c'est le verbe qui est au centre et tout s'organise à partir de lui. Il pense qu'à l'origine, les hommes vivant dans un état de besoin ont d'abord indiqué ce qu'ils voulaient et ont dit quelque chose comme : *Fruit vouloir Pierre*. Ceci va à l'encontre de la conception répandue qui veut que le français soit détenteur de l'ordre logique :

« Pour ne pas choquer l'arrangement naturel des idées, il suffit de se conformer à la plus grande liaison qui est entre elles. Or c'est ce qu'on rencontre également dans les deux constructions latines : *Alexander vicit Darium - Darium vicit Alexander*. Elles sont donc aussi naturelles l'une que l'autre. »

Girard a également une attitude de comparatiste, liée à sa connaissance du russe, de l'allemand et des langues anciennes ; c'est dans cette perspective qu'il distingue fondamentalement la structure du français de celle du latin et plus généralement la structure des langues à cas de celles de langues à contrainte d'ordre. Et il sépare radicalement ce qui est fonctions de ce qui est classes de mots, les dernières ne pouvant être définies par les premières.

« Puisque le régime tend à former un sens en réunissant les mots par le concours de chacun d'eux, et que ce concours n'est que le rapport mutuel de leurs fonctions particulières, il faut bien connaître le nombre et la qualité de ces différentes fonctions. Elles constatent les parties qui peuvent être admises dans la structure de la phrase, pour en faire le tableau de la pensée.

Donnons donc maintenant à ces parties constructives des noms convenables et bien expliqués [...]. Car enfin c'est par leur moyen qu'on forme des sens, qu'on transporte et qu'on peint dans l'esprit des autres l'image de ce qu'on pense soi-même. [...] : Subjectif, attributif, objectif, terminatif, circonstanciel, conjonctif, adjonctif. [...] Ce sont sept parties constructives, sur lesquelles roulent l'ordre et la composition des phrases. »

Ces parties que représentent les deux phrases ne sont donc en rien liées aux « parties de l'oraison », pour reprendre les termes de l'Encyclopédie, c'est-à-dire aux catégories de mots : « *Les membres de phrase correspondant à une fonction peuvent être simples (un mot) ou*

composés (plusieurs mots, soit réunis par le régime (ex : « le plus profond des physiciens »), soit réunis par jonction (ex : « votre fils et votre fille »), soit encore par cohérence de phrase (nos propositions subordonnées)). » L'important ici c'est l'indépendance des deux domaines : les parties de l'oraison peuvent assumer plusieurs rôles, et ces rôles ou fonctions (les « parties du discours » de l'Encyclopédie) peuvent être assumées par des mots de différentes classes.

Il y a donc là une clarification très importante, surtout en ce qui concerne la notion de verbe, qui est utilisée sans cesse dans la plupart des grammaires à la fois dans une série *nom verbe adjectif* et dans une autre série *sujet verbe complément*. À propos de sa terminologie, Girard note que « *ce sont des noms ; mais qui représentent des choses réellement en usage, que je viens d'expliquer et de rendre sensibles à quiconque peut pousser l'application d'esprit un peu au-delà de celle qu'exige la lecture des romans.* »

Ce système lumineux, qui rendait compte de la spécificité de la langue française (langue à ordre et non à cas), et établissait deux grilles d'analyses à combiner (catégories et fonction), n'a malheureusement pas été suivi dans les manuels scolaires du siècle suivant, au nom de la nécessité de l'union entre logique et grammaire et du maintien de l'impact de la Grammaire générale sur l'étude des langues particulières.

Parallèlement à ces traités des grammairiens, et inspirés par eux, on trouve de plus en plus vers la fin du siècle, des manuels pour les enfants qui veulent, tout en étant des ouvrages de grammaticiens, se montrer liés aux analyses raisonnées, comme l'indiquent leurs titres. C'est le cas de Restaut dans ses *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française* (dixième édition en 1782). Restaut veut adapter les principes de la grammaire philosophique à l'enseignement du français, qui est la langue maternelle des élèves : dans leur apprentissage du latin, ils sont « *embarrassés dès qu'on leur fait quelques questions sur les premiers principes de la grammaire, et cela sans doute parce qu'ils n'en ont jamais fait une étude méthodique* ».

Restaut veut donc qu'un enseignement du français précède l'enseignement du latin. Et son ouvrage s'adresse, au-delà des élèves, à un public beaucoup plus vaste. En effet, il n'y a presque pas de français « *qui sache sa langue par principes.* » Et, ajoute-t-il, « *il y a lieu de s'étonner que ce ne soit qu'en France qu'on trouve si peu de goût pour une langue qui par sa beauté est devenue celle de presque toutes les Cours de l'Europe* ». L'usage du monde et la lecture des bons livres peuvent bien améliorer en quelque chose le langage et l'écriture ; mais ils ne donneront jamais de principes. Il faut donc avoir recours aux grammaires. Son manuel se présente sous la forme de questions-réponses, ce qui lui est reproché dans la mesure où cette organisation, dit-on, sent les « petites écoles ». Il la défend au nom de la clarté et

souhaite justement que cette étude s'introduise jusque dans les petites écoles, où l'on se borne à donner aux enfants des principes de religion et à leur apprendre à lire et à écrire.

Voici un exemple des simplifications qu'opère Restaut en raison du caractère élémentaire de son manuel : au chapitre III il définit ainsi le nom : « *Un nom est un mot qui sert à exprimer le sujet dont on parle ou l'objet d'une idée. Un objet, c'est ce qui occasionne des opérations de l'âme ou fait impression sur nos sens* ». Ces deux définitions qui ont l'air simples renvoient en réalité à un écuménisme complexe : les thèses de Port-Royal sont unies dans la première à celles de Buffier et dans la seconde, à celles de Condillac. Par ailleurs – chose importante si l'on songe aux analyses que comporteront les manuels du XIX^{ème} siècle –, il indique la nécessité d'exercer les élèves à « *des devoirs réglés, en leur dictant quelques phrases françaises, dont ils rapporteraient par écrit une explication grammaticale et détaillée sur chaque mot* ».

Après la Révolution française, les manuels doivent se situer dans « l'ère française » célébrée par Destutt de Tracy en appliquant les concepts de Grammaire générale hérités des Lumières. (iv) Il faut ici distinguer deux niveaux d'études : celui des Écoles centrales et celui de l'enseignement primaire. Les analyses portant sur le fonctionnement de la pensée et du langage, qui s'appuient avant tout pour ce faire sur les principes de Condillac, sont réservées aux Écoles centrales : « *étudier la grammaire, c'est étudier les méthodes que les hommes ont suivies dans l'analyse de la pensée* ». Le rôle des professeurs est donc d'enseigner l'idéologie et la Grammaire générale, avant d'aborder l'étude des langues particulières, comme l'indique cette circulaire de François de Neufchâteau, An VII, adressée à chaque professeur de langues anciennes des Écoles centrales :

« vous n'ignorez sûrement pas, citoyen, que les jeunes gens ne sauraient bien apprendre les principes d'une langue quelconque si l'on ne leur donne auparavant quelques notions de grammaire générale ; et qu'ils ne peuvent comprendre les règles générales du langage si l'on ne commence par leur expliquer ce qui se passe dans leur esprit lorsqu'ils pensent et qu'ils entreprennent d'exprimer leurs pensées [...] il est nécessaire que votre cours de langue latine ou grecque soit précédé d'un d'idéologie et d'un de grammaire générale [...] Je vous prie donc de rédiger ces leçons, soit en prenant pour guide Dumarsais, Condillac, ou tel autre grammairien métaphysicien, soit en vous concertant avec le professeur de grammaire générale, soit en ne suivant que vos propres lumières. C'est la partie de votre cours que je désire la plus connaître, parce que je la regarde comme la plus importante, et comme celle qui jusqu'ici a été la moins bien traitée dans les écoles. »

Plusieurs manuels s'inspirent de l'ouvrage de Destutt : *Eléments d'idéologie*. Or c'est un ouvrage très intéressant mais extrêmement complexe. On y trouve ainsi une théorie des adjectifs qui les voit comme des attributs incomplets ; ce qui ressemble en un sens aux vues de Harris, mais s'en écarte en même temps puisque l'adjectif, mêlé à l'attribut, devient un élément central de l'énoncé, ce qui entraîne la disparition du verbe : (v)

« Nos langages sont étonnamment raffinés. Nous avons opéré sur nos signes comme sur nos idées. [...] Pour signifier complètement qu'une idée est enfermée dans une autre, il faut auparavant signifier qu'elle est, qu'elle existe. Or c'est là une propriété dont, par une abstraction singulière, tous nos adjectifs se trouvent dépouillés, et qu'il faut qu'ils recouvrent pour redevenir des attributs complets. [...] Le verbe nommé Aimer, c'est-à-dire qui a pour nom le substantif Aimer, est dans la réalité l'adjectif Aimant. En un mot, les adjectifs proprement dits sont des verbes mutilés, et les verbes sont des adjectifs entiers. [...] L'on peut dire que l'adjectif Etant est le seul verbe et le seul attribut. [...] »

Comme on le voit, il est difficile de faire passer ces notions dans des manuels. En revanche, dans ces mêmes années, Sylvestre de Sacy publie un ouvrage dont le titre est explicite: *Principes de Grammaire Générale mis à la portée des enfants et propres à servir d'introduction à l'étude de toutes les langues*. C'est un livre qui ne vise pas spécifiquement la langue française mais qui a été très utilisé par la suite pour l'étude de cette langue : les exemples qui y sont analysés ont été souvent repris. Sacy travaillait également sur la langue arabe et on peut voir dans son livre, comme dans le livre pionnier de Girard, une amorce du paradigme comparatif qui va se développer tout au long du siècle.

En ce qui concerne la langue française, un des auteurs marquants de cette période est Urbain Domergue, qui dès 1784 avait fondé le *Journal de la langue française* et organisé, dès le début de la Révolution (en 1791), la *Société des amateurs et régénérateurs de la langue française*. Domergue oppose le grammairien philosophe, qui réfléchit sur le langage et les langues, au grammaticien, pédagogue chargé de donner aux enfants la maîtrise de la lecture et de l'écriture. (vi) Ainsi trouve-t-on ceci dans sa *Grammaire analytique de la langue française* (1798) : « ne profanons pas le nom de grammairien en le prostituant au grammaticien qui, ne s'élevant jamais aux principes sur lesquels repose la science, borné à la routine, vient bégayer quelques règles enfantines sur le matériel des mots. »

Dans un *Mémoire* discuté à l'Institut national de France (An VIII), Domergue pose les principes de l'analyse du français qui renouvellent totalement les outils du métalangage grammatical : il forge, pour nommer les fonctions de l'énoncé, les termes de judicande, judicateur et judicat. Il s'inscrit ainsi dans le bouleversement terminologique de l'époque, qui a inventé le décamètre, même si elle n'a pu pérenniser le décadi.

Comme Destutt, Domergue part de la sensation : on se souvient de l'interjection holophrastique *OUF !* qui est aux yeux de Destutt le point de départ de *Je ouf* puis de *j'étouffe*. La sensation se décompose en un énoncé formé de mots :

« Le judicande est toujours une substance, un être ou une chose. C'est le fond du tableau de la pensée, le personnage sur lequel le peintre veut attirer les regards. Le judicateur est toujours le mot être. Il est dans le tableau de la pensée la toile, susceptible de recevoir toutes les idées de tous les peintres. Le judicat est le plus souvent une attribution : grand, ignorant [...] et quelquefois un être, une chose. [...] Toutes les propositions se réduisent à ces trois éléments logiques, sans lesquels il n'y aurait pas de proposition.

Vainement les langues, qu'ont élaborées le génie et le goût, soit pour éviter la monotonie, soit pour égaler la rapidité de la pensée, font disparaître le judicateur, comme dans cette proposition : « la justice règne » [...] L'esprit lève aisément le voile et [...] il voit : « La justice est régissant ». [...] Il n'y a qu'un seul mot et plusieurs idées ; le fond de l'étoffe n'existe pas moins pour être caché par la broderie. »

Les ouvrages de Domergue visent un niveau qui est celui de l'enseignement secondaire. L'analyse « grammaticale » qui y est prônée est celle des grammairiens savants. Elle complète celle des logiciens en ajoutant des compléments au judicande et au judicat. « *On accorde de la considération à la vertu* » s'analyse logiquement en : *On*, judicande – *est*, judicateur – *accordant de la considération à la vertu*, judicat. Ce qu'ajoute l'analyse grammaticale, c'est la prise en compte des compléments de *accordant*, qui sont : *de la considération* et : *à la vertu*. À travers le changement de terminologie de cette analyse, on remarque qu'y est pérennisée la décomposition du verbe en copule et attribut que l'on trouvait dans Port-Royal.

Pour la suite, l'intéressant est que ce type d'analyse deviendra plus ou moins ce qu'on appellera l'analyse « logique » (sujet, copule attribut, compléments du sujet et de l'attribut), tandis que l'exercice ultérieur de l'analyse « grammaticale » reposera sur ce que Domergue reprochait aux grammaticiens : l'étiquetage des parties du discours. Au fil du siècle, les deux analyses entreront en collision tant en ce qui concerne le verbe (*verbe, sujet, complément vs verbe, nom, adjectif*) que l'organisation interne des syntagmes (par exemple, les propositions relatives considérées comme constituant lié à un antécédent ou comme proposition à détacher d'un ensemble).

Parmi les disciples de Domergue (Boniface, Butet de la Sarthe, Lemare, etc...) (vii), on s'attachera ici à Boinvilliers, qui avait écrit un *Manuel du Républicain* en 1794 et avait la chaire de belles-lettres à Beauvais à la fondation des Écoles centrales. Il a vécu jusqu'en 1830 et il est intéressant de voir l'évolution de ses *Grammaires raisonnées* à travers les éditions de 1802 et de 1818 : les théories de Domergue y sont d'abord prépondérantes, puis s'effacent.

La Grammaire raisonnée ou Cours théorique et pratique de la langue française de 1802 s'ouvre sur un poème à la gloire de « Napoléon Bonaparte, premier consul de la République française, membre de l'Institut national ». Les principes en sont ceux des idéologues : les mots sont les signes de nos idées. Le chapitre « De la proposition grammaticale » est directement inspiré de Destutt : l'énonciation d'un jugement a comme origine l'expression de la sensation. La terminologie est celle de Domergue, avec le judicande, le judicateur et le judicat. L'« attribut » est une catégorie de mots qui recouvre nos verbes et nos adjectifs, et le « surattribut » correspond à nos adverbes.

Dans l'édition de 1818, le poème a disparu au profit d'une gravure représentant l'auteur. Domergue n'est plus cité qu'en passant et sa terminologie a disparu. Pour les fonctions, on

retrouve classiquement le sujet, la copule et l'attribut. Pour les catégories, l'adverbe remplace le « surattribut ». Parmi les exemples qui en sont donnés, on ne trouve plus *Bonaparte combat vaillamment* mais *l'enfant dort paisiblement*. Même chose pour l'illustration des compléments : *Je partirai avec mon père* remplace *Je partirai avec le général*, et *Féliciter le consul de son choix* devient *Féliciter le prince de son choix*.

Par ailleurs, pendant la Révolution française, on a voulu instituer un enseignement primaire qui soit une grammatisation au sens où l'entendait Renée Balibar : « *Nous appelons grammatisation cette institution républicaine d'idéal démocratique, afin de bien distinguer ses contenus (les « exercices »), et de bien les opposer à ceux des institutions d'Ancien Régime. Alphabétisation pourrait servir aujourd'hui à désigner les apprentissages des anciennes écoles des pauvres, par contraste avec la grammatisation, formation grammaticale commune à tous les citoyens* ». (*L'Institution du français*, 1985) (viii)

Les théories des idéologues ne pouvaient être enseignées telles quelles à de jeunes enfants qui n'aborderaient jamais le latin et qui souvent ne maîtrisaient pas parfaitement le français. C'est pourquoi on avait organisé un concours en 1794 afin de choisir le manuel plus approprié pour cette tâche. La surprise, c'est que le vainqueur désigné par le jury pour ce faire avait été le livre de Lhomond : *Eléments de la grammaire française*, qui datait de 1781, qui faisait suite à une série d'ouvrages destinés à l'enseignement du latin, et sans cesse réédités. Ce petit livre, dont le titre est significatif dans sa simplicité s'inscrit dans une perspective non théorique et résolument grammaticiste : celle d'un travail à la fois indispensable et limité.

Ce choix fut très mal accueilli, car ce livre apparaissait comme une production de l'Ancien Régime, destinée à initier les élèves au latin, dont l'auteur était un religieux décédé quelques années auparavant, et dont le contenu semblait un rudiment simplet, inadapté aux désirs des grammairiens philosophes. Pourtant, à y bien réfléchir, Lhomond, de par même le fait qu'il avait en vue des exercices ultérieurs de thème latin, avait une vision de comparatiste, comme Girard, et prenait les éléments du français dans leur spécificité au lieu de les faire entrer, parfois d'une manière forcée, dans le modèle de la Grammaire générale. En particulier, il considérait que le verbe était l'élément essentiel de la phrase.

Lhomond, s'appuyant sur Rollin, jugeait que la langue maternelle devait être la base des études. « Les enfants, disait-il dans sa préface, comprennent plus aisément les principes de la grammaire quand ils les voient appliqués à une langue qu'ils entendent déjà et cette connaissance leur sert comme d'introduction aux langues anciennes qu'on veut leur enseigner. Nous avons de bonnes grammaires françaises ; mais je doute qu'on puisse porter un jugement aussi favorable des abrégés qui ont été faits pour les commençants. Les premiers

éléments ne sauraient être trop simplifiés. Quand on parle à des enfants, [...] il y a une manière de s'énoncer accommodée à leur faiblesse : ce n'est point par des définitions abstraites qu'on leur fera connaître les objets dont on parle, mais par des caractères sensibles et qui les rendent faciles à distinguer [...] il convient de diminuer le nombre de mots barbares dans une grammaire élémentaire. »

Ce livre simple a eu un sort étonnant. Il a été confirmé à plusieurs reprises comme manuel officiel, on s'en est donc servi pendant tout le XIX^{ème} siècle pour l'enseignement du français, et pour un enseignement donné à un nombre d'enfants de plus en plus grand et qui devaient seulement avoir des connaissances grammaticales au-delà de la lecture et de l'écriture. Il a été violemment combattu et a donné lieu à un nombre incroyable de versions étoffées, enrichies, parfois très différentes de l'original, même si elles en gardaient le titre. Ainsi on trouve des adaptations du Lhomond pour le rendre plus théorisant, et plus raffiné : cf. le Lhomond-Letellier, le Lhomond-Deltour, etc... Ces transformations, et tous les exercices qu'on lui a adjoints (analyses logiques et grammaticales), l'ont parfois tout à fait défiguré, même si subsistait le nom de son auteur. Quant aux ouvrages concurrents, tels ceux de Noël et Chapsal, de Larousse, ou de Larive et Fleury, ils l'ont toujours eu comme point de référence, que ce soit comme modèle ou comme repoussoir. (ix)

Le problème de l'enseignement de la grammaire se compliquait en effet dès lors que l'on s'adressait à des élèves n'ayant pas, la plupart du temps, le français comme langue ordinaire et maternelle. Il fallait les faire accéder à un français écrit correct et donc inventer des types d'exercices partant du français et arrivant au français. Les faiseurs de manuels qui par la suite ont « enrichi » le Lhomond en le dénaturant lui reprochaient sa visée : le latin, et sa rusticité. Ce qu'ils y ont ajouté a consisté souvent en complications destinées à élever leurs ouvrages au niveau de ceux des grammairiens philosophes : d'où des écarts acrobatiques entre principes et applications.

En particulier, les exercices d'analyse proposés aux enfants deviendront au fil des années de plus en plus complexes. L'analyse grammaticale est au départ un simple étiquetage des catégories de mots, mais elle en vient de plus en plus à étudier les rapports de dépendance qui lient les mots dans les énoncés. Elle rencontre donc l'analyse logique, qui, elle, descend de l'énoncé jusqu'aux mots. Et cette rencontre est bien une collision plutôt qu'une articulation, car dans un cas le verbe est pris comme une partie du discours, dans l'autre cas, il est décomposé en « verbe substantif » (copule) et participe (attribut).

Voici deux exemples d'analyse pris dans deux manuels élémentaires se réclamant de Lhomond tout en le travestissant. Le premier est un exemple d'analyse logique, le second un exemple d'énoncé soumis à l'analyse logique, puis à l'analyse grammaticale.

Lhomond-Le Tellier. *Grammaire française*. 1832.

Exemple de Bossuet :

« *Celui qui règne dans les cieux [...] est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois.* »

Celui qui règne dans les cieux [...] *Celui* : sujet logique complexe à l'aide d'une proposition incidente déterminative directe.

Qui, sujet simple de la proposition incidente. *Règne* (pour *est régnant*) verbe et attribut de la proposition incidente. L'attribut est complexe, il a un régime indirect : *dans les cieux*.

Est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois.

Est : verbe principal avec un attribut : *le seul*, complété par l'adverbe *aussi* et par une incidente déterminative complexe.

Se glorifie (pour *est glorifiant soi*), verbe et attribut complexe, avec régime direct et subordonnée complétive : *de faire la loi*. La proposition *qui se glorifie* joue à l'égard de cette proposition le rôle de principale.

Théodore Lepetit. *Le petit Lhomond des écoles. Cours simultané d'analyse logique et d'analyse grammaticale. Double analyse raisonnée de toutes les difficultés que présente la langue française*. 1860.

« *L'infinité des perfections de Dieu m'accable* » (Bossuet).

Analyse logique.

Sujet : *l'infinité*. Ce terme a sous sa dépendance : *des perfections de Dieu* (complément déterminatif).

Verbe : *est*.

Attribut : *accablant*. Ce terme a sous sa dépendance : *me*.

Analyse grammaticale.

L'élision pour *la*, art fém. sing. annonce que *infinité* est pris dans un sens déterminé.

Infinité Nom commun fém. sing. sujet de *accable*.

Des contraction pour *de les*. *De* prép. Met en rapport *infinité* et *perfections*. *Les* art. fém. pl. annonce que *perfections* est pris dans un sens déterminé.

Perfections. Nom com. fém. pl. Complément déterminatif de *infinité*.

De Prép. Met en rapport *perfections* et *Dieu*.

Dieu. Nom pr. masc. sing. complément déterminatif de *perfections*.

M'. élision pour *me*. Pronom pers. 1 ps. masc. sing. complément direct de *accable*.

On constate des contradictions et ambiguïtés dommageables dans des grammaires destinées à de jeunes enfants : par exemple, deux éléments différents sont donnés comme « le verbe » : *est* et *accable*. Au contraire, le mot *me* est analysé d'un côté comme étant « sous la dépendance de » *accablant* et de l'autre comme « complément direct » de *accable*. C'est que l'analyse grammaticale ne connaît pas l'attribut et que l'analyse logique ne connaît pas les parties du discours. Donc, alors que dans le discours savant la Grammaire générale s'effaçait devant la grammaire historique et comparée, dans des manuels destinés aux enfants sévissaient des exercices dénoncés par exemple par Pierre Larousse en 1868 dans son *Cours lexicologique de style* : « [C]ouper des phrases, décomposer des verbes, distinguer des sujets

et des attributs simples ou multiples [...] reconnaître des propositions pleines, elliptiques ou explétives, etc... Quel profit en retire l'instruction ? Qu'y gagne l'intelligence ? Rien, absolument rien. Aussi les maîtres consciencieux qui avaient compris l'analyse logique dans le programme de leurs études n'ont-ils pas tardé à l'en faire disparaître ». (x)

À la fin du siècle, ces problèmes seront en partie résolus par l'attribution d'un domaine différent à chaque type d'analyse: l'analyse logique se consacrera uniquement au découpage des propositions et laissera à l'analyse grammaticale le terrain de l'intérieur de la proposition. Mais la conséquence en sera la disparition de la notion de constituant, puisque les fonctions ne seront attribuées qu'à des mots et non à des groupes de mots. D'une manière générale, le caractère pernicieux des applications mal faites de ce qui était le principe même de l'idéologie : l'analyse. Ce principe disparaît dans le formalisme souvent gratuit d'un envahissement grammairien, alors qu'il était fait au contraire pour articuler les trois domaines : grammaire, logique et rhétorique.

Bibliographie.

Arnauld, Antoine et Lancelot, Claude. *Grammaire générale et raisonnée*. 1660.

Boinvilliers, Jean. *Grammaire raisonnée*. 1802/1818.

Boniface, Alexandre. *Manuel des amateurs de la langue française*. 1813.

Buffier, Claude. *Grammaire française*. 1709.

Butet de la Sarthe. *Annales de Grammaire*. 1818.

Chiflet, Laurent. *Essai d'une parfaite grammaire de la langue française*. 1659.

Condillac, Etienne Bonnot de. *Essai sur l'origine des connaissances humaines*. 1747.

Dacie, Jean de. *Summa grammatica*. 1280.

Destutt de Tracy, Antoine. *Eléments d'idéologie*. 1803.

Diderot, Denis et D'Alembert, Jean Le Rond. *Encyclopédie*. 1751.

Domergue, Urbain. *Grammaire générale analytique*. 1799.

Girard, Gabriel. *Les vrais principes de la langue française*. 1747.

Harris, James. *Hermès*. 1751.

Irson, Claude. *Nouvelle Méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue française*. 1656.

Larive et Fleury. *Première année de grammaire*. 1871.

Larousse, Pierre. *Cours lexicologique de style*. 1856.

Lemare, Pierre-Alexandre. *Cours théorique et pratique de la langue française*. 1807.

Lepetit, Théodore. *Le petit Lhomond des écoles*. 1860.

Lhomond, Charles-François. *Eléments de la grammaire française*. 1781.

Lhomond-Deltour. *Eléments de la grammaire française*. 1851.

Lhomond-Letellier. *Grammaire française d'après Lhomond*. 1805/1811.
 Meigret, Louis. *Traité de la grammaire française*. 1550.
 Noël, François et Chapsal, Charles. *Nouvelle grammaire française*. 1823.
 Restaut, Pierre. *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française*. 1763.
 Rollin, Charles. *Traité des études*. 1726.
 Sacy, Antoine Silvestre de. *Principes de grammaire générale mis à la portée des enfants*. 1799.
 Vaugelas, Claude Favre de. *Remarques sur la langue française*. 1647.

Notes.

- (i) Voir Chevalier, J.-C. *Histoire de la syntaxe*. 1967. Republication Paris : Champion 2006, et Ayres-Bennett, W. « Observations et remarques sur la langue française. Histoire d'un genre ». In : *La Licorne* 19 (1991), pp. 1-24.
- (ii) Voir Delesalle, S. et Mazière, F. « Grammaire générale et grammaire particulière: Les Méthodes de Claude Irson ». In : *Actes du colloque ICHOLS 2002 : History of Linguistics 2002. Selected papers from the Ninth International Conference on the History of the Language Sciences, 27-30 August 2002, São Paulo – Campinas*. Edited by Eduardo Guimarães and Diana Luz Pessoa de Barros. Amsterdam / Philadelphia : John Benjamin 2007, pp. 41-62, et Delesalle, S. « Le statut du lexique dans la Grammaire de L. Chiflet et dans la Méthode de C. Irson ». In : *HEL* 28/2 (2007), pp. 37-52.
- (iii) Voir Auroux, S. (éd.). *Histoire des idées linguistiques*. T. II : *Le Développement de la grammaire occidentale*. Bruxelles : Mardaga 2004.
- (iv) Voir Schlieben-Lange, B. « Les idéologues et l'écriture ». In : Busse, W. et Trabant, J. (éd.). *Les idéologues. Sémiotique, philosophie du langage et linguistique pendant la Révolution française. Proceedings of the Conference, held at Berlin, October 1983*. Amsterdam / Philadelphia : John Benjamin 1986, pp. 181-206, et Hassler, G. « Grammaire générale, philosophie et philologie dans l'œuvre de Thurot ». In : Bourquin, J. (coord.). *Les prolongements de la Grammaire Générale en France au XIX^e siècle. Colloque de Besançon, 19-21 septembre 2002*. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté 2005, pp. 79-92.
- (v) Voir Delesalle, S. et Désirat, C. « Le pouvoir du verbe ». In : *HEL* 4/1 (1982), pp. 35-45.
- (vi) Voir Busse, W. et Dougnac, F. *François-Urbain Domergue, le grammairien patriote (1745-1810)*. Tübingen : Gunter Narr Verlag 1992.
- (vii) Voir Reuillon-Blanquet, M. «Vive controverse autour du système binaire et du système trinaire : Lemare, Destutt de Tracy, Vanier, Michel, Lemeneur-Doray ». In : Bourquin, J. (coord.). *Les prolongements de la Grammaire Générale en France au XIX^e siècle. Colloque de Besançon, 19-21 septembre 2002*. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté 2005, pp. 151-166.
- (viii) Balibar, R. *L'institution du français : essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République*. Paris : PUF 1985.
- (ix) Pour les manuels de grammaire du XIX^{ème} siècle, on se reportera à l'ouvrage essentiel de Chervel, A. *Les grammaires françaises 1800-1914*. Paris : INRP 2000 (2^e éd., rev. et augm.).
- (x) Voir Delesalle, S. « Les lexicologies et la lexicographie ». In : Pruvost, J. (éd.). *Pierre Larousse. Du grand dictionnaire au petit Larousse*. Paris : Champion 2002, pp. 129-141.